

# LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL  
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT, SITUÉE AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL  
LE 6 NOVEMBRE 2023, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M<sup>ME</sup> ISABELLE BIBEAU, MAIRE SUPPLÉANTE

### Sont présents :

- M. Vincent Dodier, conseiller
- M. Réjean Simard, conseiller
- M<sup>me</sup> Domenica Guzzo, conseillère
- M<sup>me</sup> Marjolaine Larocque, conseillère
- M. Réjean Cloutier, conseiller
- M<sup>me</sup> Isabelle Bibeau, conseillère

### Sont absentes :

- M<sup>me</sup> Mariane Paré, maire
- M<sup>me</sup> Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière

### Secrétaire d'assemblée :

- M<sup>me</sup> Manon Paré, greffière adjointe

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
4. Suivi des comités
5. Période de questions portant sur les points à l'ordre du jour
6. Correspondance
  - 6.1 Correspondance générale
  - 6.2 Demande de don
    - 6.2.1 La Guignolée de Dudswell 2023
    - 6.2.2 Place aux jeunes du Haut-Saint-François
  - 6.3 Cotisation et adhésion
    - 6.3.1 Cotisation annuelle au Réseau BIBLIO de l'Estrie
  - 6.4 Demande d'appui
  - 6.5 Représentation
  - 6.6 Invitation
7. Administration
  - 7.1 Calendrier 2023 – Contrat d'impression
  - 7.2 Date de l'assemblée spéciale d'adoption du budget 2024 et du plan triennal d'immobilisations 2024-2026
  - 7.3 Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des Fêtes
  - 7.4 Politique de confidentialité
8. Transport – Voirie
  - 8.1 Regroupement d'achats pour l'abat-poussière 2024
  - 8.2 Décompte provisoire – travaux TECQ – rue du Lac
  - 8.3 Modification à la résolution 2023-256 pour le remplacement du système de chauffage de l'église Saint-Clément

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 8.4 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
  - 8.5 Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
  
  - 9. Sécurité publique
    - 9.1 Exercice de table de sécurité civile 2024
    - 9.2 Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et à la constitution de la Régie incendie des rivières
  
  - 10. Urbanisme
    - 10.1 Offre de services professionnels en urbanisme
    - 10.2 Régularisation des titres de propriété du tracé du 10<sup>e</sup> rang
  
  - 11. Hygiène du milieu
    - 11.1 Adoption du plan directeur de l'eau et ses plans d'action
    - 11.2 Adoption du budget 2023 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
    - 11.3 Dépôt du rapport 2023 des stagiaires en environnement
    - 11.4 Bris de pompe du système d'approvisionnement de l'eau potable
  
  - 12. Loisir et culture
  
  - 13. Développement
    - 13.1 Achats système d'éclairage solaire
  
  - 14. Trésorerie
    - 14.1 Comptes
    - 14.2 États financiers comparatifs
  
  - 15. Avis de motion
    - 15.1 Règlement 2023-289 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l'année 2024
  
  - 16. Présentation et dépôt de règlement
  
  - 17. Adoption de règlement
    - 17.1 Règlement 2023-288 modifiant le Règlement 97-023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
  
  - 18. Divers
  
  - 19. Points du maire et suivi des activités du mois
  
  - 20. Présentation de projets citoyens
  
  - 21. Période de questions
    - 21.1 Réponses aux questions des citoyens
    - 21.2 Questions des citoyens
  
  - 22. Clôture de la séance
  
  - 23. Levée de la séance
- 

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, M<sup>me</sup> Isabelle Bibeau, présidente d'assemblée, ouvre la séance à 19 h.

### 2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2023-263

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023  
RÉSOLUTION 2023-264**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. SUIVI DES COMITÉS**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**6. CORRESPONDANCE**

**6.1 Correspondance générale**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

**6.2 Demande de don**

**6.2.1 La Guignolée de Dudswell 2023  
RÉSOLUTION 2023-265**

La conseillère, M<sup>me</sup> Marjolaine Larocque, déclare son intérêt, ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité appuie la campagne de financement organisée dans le cadre de la Guignolée de Dudswell;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes amassées seront converties en coupons-cadeaux pour le marché IGA de East Angus et redistribués aux citoyens dans le besoin qui en feront la demande.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell participe financièrement à la Guignolée de Dudswell 2023 en offrant un don de 600 \$ en coupons-cadeaux du marché IGA de East Angus afin qu'ils soient redistribués auprès des citoyens dans le besoin;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 701 90 996.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2.2 Place aux jeunes du Haut-Saint-François  
RÉSOLUTION 2023-266**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell fait partie des municipalités visitées dans le cadre des activités organisées par le programme *Place aux jeunes* du Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités favorisent l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes âgés de 18 à 35 ans dans notre MRC.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité contribue financièrement à la réalisation des activités du programme *Place aux jeunes* du Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François en lui accordant un soutien financier de 468,25 \$, correspondant à 25 \$ par 100 habitants;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 996.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.3 Cotisation et adhésion**

**6.3.1 Cotisation annuelle au Réseau BIBLIO de l'Estrie  
RÉSOLUTION 2023-267**

La conseillère, M<sup>me</sup> Isabelle Bibeau, déclare son intérêt, ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est membre du Réseau BIBLIO de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration du Réseau BIBLIO de l'Estrie a adopté une résolution portant la cotisation annuelle des membres à 4,07 \$ par citoyen pour l'année 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité poursuive, pour l'année 2024, son adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie, au tarif de 4,07 \$ par citoyen pour une somme totale de 7 623,11 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 702 30 447.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.4 Demande d'appui**

**6.5 Représentation**

**7. ADMINISTRATION**

**7.1 Calendrier 2024 – Contrat d'impression  
RÉSOLUTION 2023-268**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell travaille actuellement à la préparation du calendrier municipal 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu trois soumissions pour l'impression du calendrier pour un tirage de 1 000 copies.

MJB Litho	1 991,33 \$
Précigrafik	2 987,00 \$
Impression Moreau	3 250,00 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell octroie un contrat d'impression de 32 pages pour 1 000 copies faites avec du papier recyclé à 100 % à MJB Litho, pour l'impression du calendrier municipal 2024, pour une somme de 1 991,33 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 135 02 340.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Date de l'assemblée spéciale d'adoption du budget 2024 et du plan triennal d'immobilisations 2024-2026  
RÉSOLUTION 2023-269**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit adopter son budget ainsi que son plan triennal d'immobilisations avant le 31 décembre 2023 lors d'une assemblée spéciale.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité fixe l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2024 et du plan triennal d'immobilisations 2024-2026 au lundi 18 décembre 2023, à 19 h, au sous-sol de l'église Saint-Clément.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.3 Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des Fêtes  
RÉSOLUTION 2023-270**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le bureau municipal soit fermé durant la période des Fêtes soit du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.4 Politique de confidentialité  
RÉSOLUTION 2023-271**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell est un organisme public assujetti notamment à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) et à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (RLRQ, chapitre C-1.1);

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont maintenant, en vertu de ces lois, l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre une politique de confidentialité lorsque les renseignements personnels sont collectés par moyen technologique.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell adopte sa Politique de confidentialité;

**QUE** cette dernière soit disponible en ligne, sur le site Web de la Municipalité, comme prévu par la Loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. TRANSPORT - VOIRIE**

**8.1 Regroupement d'achats pour l'abat-poussière 2024  
RÉSOLUTION 2023-272**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Dudswell a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Dudswell désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (***chlorure de calcium solide en flocons***) nécessaires aux activités de la Municipalité;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Dudswell s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

**QUE** la Municipalité de Dudswell confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Dudswell s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité de Dudswell s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**QUE** la Municipalité de Dudswell reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.2 Décompte provisoire – travaux TECQ – rue du Lac RÉSOLUTION 2023-273**

Le conseiller M. Vincent Dodier déclare son intérêt, ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

**CONSIDÉRANT** la visite d'acceptation provisoire des travaux qui a eu lieu le 18 octobre dernier;

**CONSIDÉRANT** la demande d'un premier versement de la part de Excavation Lyndon Betts d'un montant de 488 683,97 \$, incluant les taxes, concernant le décompte progressif numéro 1 des travaux de reconstruction de la rue du Lac (projet TECQ 2019-2023);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du paiement du décompte progressif numéro 1 du consultant Les Services Exp inc.;

**CONSIDÉRANT** que le présent décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 13 octobre 2023, les montants des directives de changement no.1 à 3 ainsi que la diminution de la retenue contractuelle de 10 % à 5 % à la suite de la visite d'acceptation provisoire des travaux.

#### **IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell autorise le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 488 683,97 \$, incluant les taxes, à Excavation Lyndon Betts;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 23 050 17 002.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.3 Modification à la résolution 2023-256 pour le remplacement du système de chauffage de l'église Saint-Clément RÉSOLUTION 2023-274**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-256 octroyant le mandat du remplacement du système de chauffage de l'église Saint-Clément à l'entreprise Chauffage Vincent Audet;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification auprès de l'électricien impliqué au projet, la proposition quant à la chaudière ne concorde pas avec les travaux prévus à l'entrée électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2023-256 est abrogée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell a donc reçu les soumissions suivantes :

Confort TechniPro	Chauffage Vincent Audet
30 500 \$ plus les taxes applicables	24 990 \$ plus les taxes applicables

#### **IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**QUE** la Municipalité de Dudswell octroie le mandat du remplacement du système de chauffage de l'église Saint-Clément à l'entreprise Chauffage Vincent Audet, pour la somme de 24 990 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 23 080 00 021.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.4 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) Dossier : EDL69383-41117(5) -20230518-022 RÉSOLUTION 2023-275**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Dudswell a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

### **IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Dudswell approuve les dépenses d'un montant de 103 417,81 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.5 Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) Dossier : FUE39727-41117(5) -20230518-022 RÉSOLUTION 2023-276**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Dudswell a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;



**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Dudswell approuve les dépenses d'un montant de 29 917,10 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.1 Exercice de table de sécurité civile 2024 RÉSOLUTION 2023-277**

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'avoir un état de préparation optimal en cas de sinistre, il est recommandé d'effectuer un exercice de simulation de déclenchement de mesures d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres de l'Organisation municipale en sécurité civile de la Municipalité de Dudswell seront invités à participer à cette journée de simulation, prévue le vendredi 9 février 2024;

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue par Prudent Groupe Conseil, pour la préparation et l'animation d'un exercice de table en sécurité civile au montant de 2 911,00 \$, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell accepte l'offre de service de Prudent Groupe Conseil, au montant de 2 911,00 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 230 00 691.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.2 Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et à la constitution de la Régie incendie des rivières RÉSOLUTION 2023-278**

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités de Weedon, Dudswell et Lingwick se sont prévalues des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente intermunicipale relative à la prévention et à la protection contre les incendies en constituant une régie intermunicipale,

**CONSIDÉRANT QUE** le décret a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 18 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités de Beaulac-Garthby et du Canton de Stratford se sont prévalues des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour adhérer à la Régie en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes souhaitent modifier l'entente en vigueur, laquelle doit se terminer le 31 décembre 2024, afin d'en prolonger le délai jusqu'en 2039 et d'en modifier certaines modalités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente modifiée a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de prévention et de protection contre les incendies et de services connexes pour desservir tout le territoire des municipalités participantes, dans le contexte des schémas de couverture de risques en sécurité incendie applicables aux Municipalités Participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie incendie des Rivières est responsable notamment de l'achat, l'opération, l'entretien et la réparation des équipements et des accessoires, de l'achat, l'opération, l'entretien et la réparation des véhicules et de la conception et l'application des programmes d'entretien préventif des casernes qui demeurent la propriété des municipalités participantes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell approuve les modifications apportées à l'entente de constitution actuellement en vigueur;

**QUE** M<sup>me</sup> Mariane Paré, maire, et M<sup>me</sup> Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisées à signer l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et à la constitution de la Régie Incendie des Rivières (telle que signée en 2017 et modifiée en 2021).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. URBANISME**

**10.1 Offre de services professionnels en urbanisme  
RÉSOLUTION 2023-279**

Le conseiller M. Vincent Dodier déclare son intérêt, ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell souhaite obtenir une assistance professionnelle et technique pour effectuer diverses tâches destinées à assurer le bon fonctionnement des devoirs et responsabilités en matière d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de Service conseil en urbanisme (SCU).

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité retienne les services de la firme Service conseil en urbanisme (SCU), et ce, afin d'assurer un suivi des dossiers en urbanisme;

**QUE** la Municipalité se dote d'une banque d'heures équivalente à 7 500 \$ pour l'année 2024, au taux de 105 \$/h, plus les taxes applicables, plus les frais de déplacement;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 02 610 00 411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.2 Régularisation des titres de propriété du tracé du 10<sup>e</sup> rang  
RÉSOLUTION 2023-280**

**CONSIDÉRANT QU'**une section du 10<sup>e</sup> Rang passant sur le lot 4 471 981 est entretenue et utilisée par la Municipalité de Dudswell depuis plus de 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell est propriétaire du lot au registre foncier, mais que le lot n'a jamais été cédé à la Municipalité d'aucune façon et qu'il n'y a aucun titre officiel et de désignation cadastrale;

**CONSIDÉRANT** l'ancien tracé du 10<sup>e</sup> Rang passant sur le lot 4 612 892 appartenant toujours à la Municipalité et qui n'est pas utilisé depuis de nombreuses années;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation peut être corrigée en cédant par les propriétaires des terrains ayant les matricules 1760-10-9194 et 1659-97-9358 le lot 4 471 981 où est situé le tracé actuel du 10<sup>e</sup> Rang à la Municipalité de Dudswell et qu'en échange, le lot 4 612 892 appartenant à la Municipalité sera cédé aux mêmes propriétaires contigus;

**CONSIDÉRANT QUE** cette opération cadastrale sera effectuée conformément aux articles 5 et 104 du *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais reliés au transfert des lots seront à la charge de la Municipalité de Dudswell.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal autorise la Municipalité de Dudswell à se départir du lot 4 612 892 afin de le rétrocéder aux propriétaires des terrains contigus, ayant les matricules 1760-10-9194 et 1659-97-9358 et d'acquérir le lot 4 471 981 utilisé comme réel tracé du 10<sup>e</sup> rang afin de régulariser la situation;

**QUE** le conseil municipal mandate M<sup>me</sup> Mariane Paré, maire et M<sup>me</sup> Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Dudswell les documents nécessaires à cette transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. HYGIÈNE DU MILIEU**

**11.1 Adoption du plan directeur de l'eau et ses plans d'action  
RÉSOLUTION 2023-281**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2021, un plan directeur de l'eau ainsi que ses plans d'action pour améliorer la qualité de l'eau ont été adoptés (résolution 2021-236);

**CONSIDÉRANT QUE** les plans d'action ont été révisés par le Comité consultatif en environnement, en collaboration avec les associations des plans d'eau;

**CONSIDÉRANT** l'axe 3 de la planification stratégique, qui vise à adopter une stratégie pour optimiser les services, l'aménagement et la mise en valeur de nos plans d'eau.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les plans d'action révisés soient adoptés et que les deniers nécessaires à leur réalisation soient prévus au budget 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.2 Adoption du budget 2024 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux  
RÉSOLUTION 2023-282**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit adopter le budget 2024 présenté par la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux présente des revenus de 3 797 930 \$ pour l'année 2024, soit une hausse comparativement à l'année 2023 qui affichait des revenus de 3 753 707 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part de la Municipalité de Dudswell sera de 138 876 \$, comparativement à 136 483 \$ l'an dernier.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell adopte le budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour l'exercice financier 2024, prévoyant un budget équilibré de 3 797 930 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.3 Dépôt du rapport 2023 des stagiaires en environnement**

La greffière adjointe, M<sup>me</sup> Manon Paré, dépose le rapport 2023 des stagiaires en environnement.

**11.4 Bris de pompe du système d'approvisionnement de l'eau potable  
RÉSOLUTION 2023-283**

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**CONSIDÉRANT** le bris de la pompe d'un des deux puits du système d'approvisionnement de l'eau potable, nécessitant son remplacement;

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 2316 du 26 juillet dernier de S.O.S Pompes Pièces Expert, d'un montant avant taxes de 4 660,22 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette facture a été traitée au poste budgétaire 02 412 00 649;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense n'était pas prévue au budget d'exploitation, mais que des fonds sont prévus dans le surplus affecté au réseau d'aqueduc.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la somme de 4 660,22 \$, plus les taxes applicables, imputées au poste 02 412 00 649, soit remboursée par le surplus affecté au réseau d'aqueduc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 12. LOISIR ET CULTURE

### 13. DÉVELOPPEMENT

#### 13.1 Achats système d'éclairage solaire RÉSOLUTION 2023-284

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de sentiers pédestres et cyclables, financé par le Fonds régions et ruralité, volet 2, il est prévu de faire l'achat de lampadaires solaires qui seront installés au sentier du Ruisseau;

**CONSIDÉRANT QUE** cet achat a été recommandé par le Comité de développement et prévu au montage financier;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue par Vision Solaire inc., au montant de 11 800 \$, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell autorise l'achat d'un système d'éclairage solaire, au montant de 11 800 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du projet de sentiers pédestres et cyclables;

**QUE** les fonds soient puisés à même le poste 23 080 00 019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14. TRÉSORERIE

#### 14.1 Comptes RÉSOLUTION 2023-285

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

### Chèques

3338	Eurofins Environex	Analyse – laboratoire	1 281.40 \$
3339	Alte Coop	Devis technique – sys. de chauffage	2 299.50 \$
3340	Bouchard Isaac	Location – drone	250.00 \$
3341	Bumper To Bumper	Pièces & accessoires - véhicule voirie	713.49 \$
3342	Champigny Mélisa	Remboursement - temps de glace	230.00 \$
3343	Côté Roch	Entr. & rép. - F-H	1 915.00 \$
3344	Enseigne A-Gagnon	Vêtements – voirie	221.62 \$
3345	<b>ANNULÉ</b>		
3346	Pouliot Équipement de Bureau	Photocopies	517.07 \$
3347	Fonds d'Inform. sur le Territoire	Mutations - août 2023	43.05 \$
3348	Geneq inc.	Pluviomètre tru-chek	120.72 \$
3349	George Allen	Contrat de vidanges – lac Miroir	1 042.55 \$
3350	Le Groupe A & A	Photocopies	69.24 \$
3351	IGA Couture East Angus	Divers (lait)	20.97 \$
3352	Le Jardin clandestin	Entr. & rép. - sentiers F-H	652.48 \$
3353	J.N. Denis inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	104.82 \$
3354	Lessard Clermont	Pluie - juillet 2023	12 612.19 \$
3355	Mondo Jeunesse	Logiciel pour Relevé 24 – 2023	241.45 \$
3356	Pierre Chouinard & fils	Carburant diesel	3 064.26 \$
3357	Québecom Info Plus	Abonnement annuel - site Marché public	39.84 \$
3358	Quincaillerie N.S. Girard inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	145.89 \$
3359	RAPPEL	Contrôle du MAE & rés. 2023-241	10 234.62 \$
3360	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	821.36 \$
3361	Régie Inter.San. des Hameaux	Collecte ordures – récupération	10 965.33 \$
3362	Savon Expert Drummondville	Pièces & accessoires – voirie	415.42 \$
3363	Les Services Exp inc.	Résolution 2023-022 & TECQ 19-23	20 115.13 \$
3364	Solmatech	Résolution 2023-195	10 860.36 \$
3365	Strongco	Pièces & accessoires - véhicule voirie	521.03 \$
3366	Tech-Nic Réseau Conseil	Support technique – informatique	58.07 \$
3367	Telmatik	Appels d'urgence	86.23 \$
3368	Thermoshell	Huile à chauffage – SC	248.48 \$
3369	Volumacc	Service de messagerie	45.51 \$
3370	Wurth Canada ltée.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	386.12 \$
3371	<b>ANNULÉ</b>		
3372	<b>ANNULÉ</b>		
3373	Bergeron Alexis	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3374	Bernier Benjamin	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3375	Berrouard Marianne	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3376	Blanchard Francis	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3377	Breton Florence	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3378	Délisle Mérédith	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3379	Drouin Evan	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3380	Grenier Lucas	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3381	Marcotte Loïc	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3382	Salles Lucas	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3383	Sylvester Mélody	Bourse finissant 2023	200.00 \$
3384	Alarme CSDR	Liaison à la centrale 2023	181.78 \$
3385	BMR G. Doyon inc.	Ponceaux & entr. plage	1 350.85 \$
3386	D'Amours Audrey	Remboursement - Marché public	102.26 \$
3387	Eurofins Environex	Analyse – laboratoire	826.11 \$
3388	Excavation E.W.	Résolutions 2023-257 & 2023-251	183 846.38 \$

**LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

3389	Fonds d'Infor. sur le Territoire	Mutations - septembre 2023	49.20 \$
3390	Larocque Marjolaine	Remboursement - Marché public	301.36 \$
3391	Paré Mariane	Remboursement - congrès 2023	1 533.42 \$
3392	Pavage Préfontaine	Résolution 2023-214	14 930.01 \$
3393	Pisciculture Gilbert	Truites	1 000.00 \$
3394	Québecom Info Plus	Facturation annuelle 2023	237.77 \$
3395	Quincaillerie N.S. Girard inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	3.32 \$
3396	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	5 797.96 \$
3397	Légion Royale Canadienne	Couronne - jour du Souvenir 2023	45.00 \$
3398	Simard Réjean	Remboursement - congrès 2023	1 127.44 \$
3399	Trans. et Exc. Stéphane Nadeau	Entr. & rép. - réseau routier	1 052.02 \$
3400	Uline Canada Corporation	Tapis - H.V.	528.20 \$
3401	Aquatech	Forfaitaire - septembre 2023	6 016.378 \$
3402	Les Débroussailleurs GSL inc.	Débroussaillage	10 865.14 \$
3403	Municipalité Ascot Corner	Cadets 2023	2 000.00 \$
3404	Poulin Guy	Remboursement de taxes	210.65 \$
3405	Poulin Guy	Remboursement de taxes	202.97 \$
3406	Bibliothèque Claire D. Manseau	Subvention 2023	3 000.00 \$
3407	Bionest	Entretien UV - fosse septique	319.19 \$
3408	Bumper To Bumper	Pièces & accessoires – voirie	789.17 \$
3409	Camions Globocam Estrie inc.	Entr. & rép. - véhicule incendie	374.15 \$
3410	BMR G. Doyon inc.	Entr. & rép. - S-C & Pièces – voirie	2 273.97 \$
3411	Chauffage Vincent Audet	Entretien, système de chauffage C.C.	1 872.47 \$
3412	Les Constructions Myke Inov inc.	Entretien & réparation - C.C.	1 200.01 \$
3413	Environ - Guide A.L. inc.	Projet domiciliaire Bishopton	4 001.13 \$
3414	Estrie Électronique inc.	Entretien & réparation - C.C.	243.38 \$
3415	Goliath	Poteau U - sentiers de vélo	2 765.27 \$
3416	Le Groupe A & A	Photocopies	63.20 \$
3417	Guzzo Doménica	Remboursement - congrès 2023	1 142.47 \$
3418	IGA Couture East Angus	Soirée Reconnaissance	79.84 \$
3419	JLD-Laguë	Pièces & accessoire - véhicule voirie	652.03 \$
3420	J.N. Denis inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	442.87 \$
3421	Lazure Mario	Résolution 2022-176	483.60 \$
3422	Centre Location idéale	Location – perceuse	28.56 \$
3423	Municipalité du Canton de Westbury	Déneigement-Bissonnette 19-23	8 727.37 \$
3424	Pierre Chouinard & fils	Carburant diesel	3 795.87 \$
3425	Préfab Gosselin	Fosse de rétention - église SC	4 702.48 \$
3426	Régie intermunicipale du HSF.	Enfouissement – déchets	12 509.62 \$
3427	Régie Inter.San. des Hameaux	Collecte d'ordures – récupération	10 965.33 \$
3428	Les Services Exp inc.	Résolution 2023-022 & rue du Lac	5 784.26 \$
3429	Service Conseil en Urbanisme	Services professionnels – urbanisme	327.68 \$
3430	Société Canadienne des Postes	Frais de poste	250.00 \$
3431	Telmatik	Appels d'urgence	86.23 \$
3432	Terapro Agriculture	Pièces & accessoires - véhicule voirie	574.89 \$
3433	Therrien Couture Jolicoeur	Services juridiques - garage municipal	4 568.54 \$
3434	Trans. et Exc. Stéphane Nadeau	Pierres, gravier & location machinerie	1 407.75 \$
3435	Transport Jean-Baptiste Laroche	Transport de pierres - F-H.	1 034.78 \$
3436	Transport Exc. Thompson inc.	Frais de transport – Écocentre	5 550.17 \$
3437	Uline Canada Corporation	Fournitures de bureau	216.94 \$
3438	Les Entreprises Dolbec	Pièces & accessoires - véhicule voirie	164.25 \$
<b>Prélèvements</b>			
1818	9146-8801 Québec inc.	Location – garage	3 066.00 \$
1819	Services de Cartes Desjardins	Divers	7 980.84 \$
1820	Basta Communication	Bannière de consentement - Loi 25	523.14 \$
1821	Bell Canada	Téléphone	157.76 \$
1822-27	9146-8801 Québec inc.	Entr. & rép. - réseau routier	74 405.56 \$
1828	Cogéco Connexion inc.	Internet - usine e-p	83.88 \$

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

1829-31	Hydro-Québec	Électricité	720.22 \$
1832	Ministère du Revenu du Québec	DAS-août 2023	29 873.07 \$
1833	Agence du Revenu du Canada	DAS-août 2023	11 663.53 \$
1834	Sinto inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	74.73 \$
1835	Ministère du Revenu du Québec	DAS – septembre 2023	20 161.77 \$
1836	Agence du Revenu du Canada	DAS – septembre 2023	7 610.04 \$
1837-40	Bell Canada	Téléphone	514.46 \$
1841-44	Hydro-Québec	Électricité	853.77 \$
1845	Services de Cartes Desjardins	Divers	1 427.14 \$

Le tout pour un montant total de 544 261.50 \$.

Un montant de 73 152.75 \$ a été versé en salaire pour la période du 1<sup>er</sup> au 21 octobre 2023.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14.2 États financiers comparatifs

La greffière adjointe, M<sup>me</sup> Manon Paré, dépose les états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2023. Les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de ce document et s'en déclarent satisfaits.

### 15. AVIS DE MOTION

#### 15.1 Règlement 2023-289 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l'année 2024

La conseillère M<sup>me</sup> Marjolaine Larocque donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement déterminant le taux des taxes, de compensations, les tarifs et autres pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception sera présenté et adopté.

### 16. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

### 17. ADOPTION DE RÈGLEMENT

#### 17.1 Règlement 2023-288 modifiant le Règlement 97-023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 RÉSOLUTION 2023-286

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell a adopté, le 7 juillet 1997, le Règlement numéro 97-023 imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence du 9-1-1;

**CONSIDÉRANT** l'évolution normale des dépenses des centres d'appel d'urgence 9-1-1, le gouvernement du Québec, a édicté le 6 septembre 2023 aux municipalités, la modification du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale.

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 octobre 2023 par le conseiller, M. Réjean Simard, lequel a procédé à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**QUE** le présent règlement portant le numéro 2023-288 modifiant le Règlement 97-023 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté à l'**unanimité** lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023 et qu'il soit statué et décrété comme suit :

**QUE** des modifications et des ajouts à l'article 3 « **TARIFICATION** » soient modifiés comme suit :

1. L'article 3 du règlement n° 97-023 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposée, sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement n° 97-023 est modifié par l'insertion après l'article 3, du suivant :

Le montant de la taxe est indexé, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement fait partie intégrante du règlement sur l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 numéro 97-023 qu'il modifie et entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

---

Isabelle Bibeau  
Maire suppléante

---

Manon Paré  
Greffière adjointe

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18. DIVERS**

**19. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS**

**20. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**21.1 Réponses aux questions des citoyens**

**21.2 Période de questions des citoyens**

Environ 10 personnes sont présentes.

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

### 22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> Isabelle Bibeau, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

### 23. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 11.

Présidente

Secrétaire

---

Isabelle Bibeau  
Maire suppléante

---

Manon Paré  
Greffière adjointe